### Contact

### Xavier Piot

xpi@arxit.com

11.02.2019 – Atelier OpenGéoData

Contribution sur la traçabilité des données ouvertes





# arx iT

Un pôle Conseil au service de la performance de votre SIG



L'intégration de votre SIG dans votre SI est notre cœur de métier



www.arxit.com







## Diagnostic

#### **AVANT:**

La donnée géographique, même produite avec de l'argent publique, était privée :

- Licences, redevances
- Troc, conventions d'échange
- Enrichissement encadré
- Méthodes (A + B = C) documentées

#### **AUJOURD'HUI:**

Croissance de la donnée ouverte (acceptation du modèle éco + réglementation)

- La méthode A + B = C est non documentée
- La donnée est documentée, pas le traitement
- Déplacement de la valeur vers le traitement
- Incapacité à mettre à jour C -> réduction des usages



# Traçabilité des traitements : RGPD

RGPD : Règlement général sur la protection des données

#### Obligation de traçabilité des traitements

- Objectif de responsabilisation des entreprises : qu'elles se posent les bonnes questions
  - (et non qu'elles appliquent des règles, ce qui est très différent d'une démarche comme Inspire...)
- Augmentation des sanctions mais peu d'exigences opérationnelles
- Modèle de registre des traitements proposé par la CNIL
  https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/registre rapd basique.pd



### Traçabilité des traitements : loi Lemaire

Ce que dit la loi Lemaire sur la transparence des algorithmes :

Art. R. 311-3-1-2. L'administration communique à la personne faisant l'objet d'une décision individuelle prise sur le fondement d'un traitement algorithmique, à la demande de celle-ci, sous une forme intelligible et sous réserve de ne pas porter atteinte à des secrets protégés par la loi, les informations suivantes:

1° Le degré et le mode de contribution du traitement algorithmique à la prise de décision ;

2° Les données traitées et leurs sources ;

3° Les paramètres de traitement et, le cas échéant, leur pondération, appliqués à la situation de l'intéressé ;

4° Les opérations effectuées par le traitement ; ».



# Questions qui nous sont posées

Opportunité d'enrichir la métadonnée par la description des traitements

- Pour répondre à un besoin de réutilisation et de pérennisation des données
- Pour (mieux) répondre à la réglementation

Intelligibilité de la description des algorithmes ?

Vers une démarche «d'OpenAlgo» ?



Merci de votre attention